Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATIONdu Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **4 mars 2024**
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine LACOSTE.		Acte n° **CCAS 2024-01**
Présent·e·s	Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, LEMIRE, SEVERAC J., MM. FEDOU, SEVERAC Ph.	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme MAINGAULT a donné procuration à Mme DURIER Mme RAZAFIMBAHINY a donné procuration à Mme CANE Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN Mme SIMEON a donné procuration à M. SEVERAC Ph.	**Membres présents** 11
Absent.e.s	Mmes DUBOIS et VITET	**Date de la convocation** 28 février 2024
Secrétaire de séance	Mme SEVERAC Jeanine	

Thème	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet	**DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L 2121-12 et L 2312-1,
- **Vu** l'article 24 - chapitre 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS et des aides facultatives, approuvé par délibération du 5 octobre 2020 *(acte n° 2020-26)*,
- **Vu** la note explicative de synthèse adressée le 28 février 2024 par Mme la Présidente du CCAS aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Madame la Vice Présidente expose au Conseil d'Administration que depuis la Loi « Administration Territoriale de la République (ATR) » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes, et plus généralement aux collectivités, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

Les obligations de transparence ont été renforcées par la loi NOTRe et l'article D2312-3 du CGCT créé par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Aussi, Madame la Vice Présidente présente au Conseil d'Administration du CCAS le Rapport d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2024, annexé à la présente délibération.

Un débat est ensuite ouvert au sein de l'Assemblée Délibérante.

Entendu l'exposé de Mme la Vice Présidente et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2024, de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport précité annexé à la présente délibération.

et décide

Article 2 : de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Article 3 : de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

Article 4 : d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 4 mars 2024.

Article 5 : de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.

Article 6 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

La Vice Présidente du CCAS

Christine LACOSTE

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance

Jeanine SEVERAC

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*08/03/2024*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 4 mars 2024 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*08/03/2024*

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT

D'ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

2024

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

SOMMAIRE

RAPPEL 3

INTRODUCTION 4

I – LE CONTEXTE NATIONAL 5

1 – INFLATION 5
2 – CROISSANCE 5
3 – CHOMAGE 5
4 – LA PAUVRETE 6
5 – LOGEMENT 6
6 – DETTE 6
7 – POUVOIR D'ACHAT 7

II – LE CONTEXTE LOCAL 7

1 – LOGEMENT 7
2 – EMPLOI 8
3 – ACTIONS SOICALES DU CCAS 10
4 – MOSAIQUE DES PARTAGES 13

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS 14

1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 14
2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 16
3 – DONNEES FINANCIERES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES 17
a – LA STRUCTURE DES EFFECTIFS 17
b – TEMPS DE TRAVAIL 18
c – EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL 18
4 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT 19
5 – LA DETTE 19

CONCLUSION 20

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

RAPPEL :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

Les obligations de transparence ont été renforcées par la loi NOTRE et l'article D2312-3 du CGCT créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui prévoit :

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le président du conseil d'administration, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le CCAS de la commune de Fonsorbes est bien concerné par cette obligation.

INTRODUCTION

Le contexte géo politique et socio-économique impacte toujours le budget de nos administrés, a fortiori celui des plus fragiles, qui sont de plus en plus nombreux.

Nous nous devons de rester prudents et gérer au mieux nos ressources, de façon à toujours pouvoir répondre aux besoins et sollicitations de nos administrés.

Nous continuons à porter les offres de lien social proposées par nos services et nous sommes à l'écoute des attentes de nos administrés.

Pour cela nous savons que nous pouvons compter sur l'aide de la Commune qui augmente la subvention encore cette année.

Nous avons engagé des investissements qui nous aident à maitriser nos dépenses tout en répondant aux objectifs de développement durable que nous nous sommes fixés.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

I – LE CONTEXTE NATIONAL

1- Inflation

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation ont augmenté de 3,1 % en janvier 2024, après +3,7 % en décembre. De manière générale, le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre en 2024. L'INSEE s'attend à une inflation de 2,6 % sur un an en juin prochain (et à 4,9 % en moyenne annuelle en 2023, après 5,2 % en 2022).
Source INSEE

2- Croissance

Un PIB en hausse de 0,6 % cette année, loin du chiffre de 1,4 % espéré par le gouvernement. Un ralentissement de la croissance susceptible de compromettre le plein-emploi ou la réduction du déficit public. Ce ralentissement de la croissance sur les finances publiques est quasiment immédiat. En moyenne, un point de croissance en moins par rapport aux prévisions plombe le déficit de 0,5 point, le taux de prélèvements obligatoires étant, en France, proche de 50 % du PIB.
C'est peut-être la seule donnée sur laquelle les économistes n'ont aucun doute – mais aucune prise non plus : en 2024, le risque numéro un pour l'économie sera… la géopolitique. Les suites de la guerre menée par la Russie en Ukraine, l'extension éventuelle du conflit entre Israël et le Hamas, la poursuite ou non des troubles en mer Rouge pèseront dans les équations économiques.
C'est aussi la croissance qui doit, dans le logiciel du gouvernement, permettre de rembourser la dette et de réduire le déficit par un surcroît de création de richesses, en évitant d'augmenter les impôts. Tout ralentissement de la croissance est donc susceptible de compromettre les objectifs comme le plein-emploi, très corrélé à l'évolution du PIB, ou la réduction du déficit public. La France s'est engagée vis-à-vis de Bruxelles à ramener son déficit public sous les 3 % en 2027. Le déficit est pour l'heure attendu à 4,9 % en 2023 et à 4,4 % en 2024.
Source le monde
Il est à craindre que ces objectifs ne pourront qu'impacter les moyens et la qualité des services publics.

3- Chômage

Le chômage repart à la hausse au deuxième trimestre 2023, en effet le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) a augmenté de 20 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,21 millions de personnes et le taux de chômage s'est légèrement accru (+0,1 point), à 7,2 % de la population active.
Cette hausse devrait se poursuivre dans les trimestres à venir. Le taux de chômage a atteint 7,4 % fin 2023 et devrait atteindre 7,9 % à la fin de l'année 2024 soit proche de son niveau de mi-2021.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

En moyenne au troisième trimestre 2023, le taux d'emploi des 15-64 ans s'établit à 68,3 %. Il se replie légèrement sur le trimestre (-0,2 point) et retrouve son niveau d'un an auparavant. Il reste largement supérieur à son niveau d'avant la crise sanitaire (+1,5 point par rapport au quatrième trimestre 2019).
Le taux d'emploi des jeunes rebondit (+0,3 point), et atteint 35,3 %, soit 0,4 point au-dessus de son niveau d'il y a un an. Pour les 25-49 ans, le taux d'emploi diminue en revanche nettement sur le trimestre, de 0,6 point, et se situe à 82,2 %, soit 0,5 point au-dessous de son niveau d'un an auparavant. Enfin pour les 50-64 ans, le taux d'emploi augmente très légèrement sur le trimestre (+0,1 point), portant sa hausse sur un an à +0,7 point : il atteint 66,9 %, son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). En particulier, le taux d'emploi des 55-64 ans augmente de 0,3 point sur le trimestre et de 1,4 point sur un an.
Source INSEE

4- La pauvreté

Il est constaté, au plan national, une augmentation du nombre de ménage se situant en dessous du seuil de la pauvreté. Cela se confirme, au plan local, avec les associations caritatives qui ont de plus grandes difficultés à assurer leurs missions en raison de l'augmentation du nombre de demandeurs.

5- Logement

Soixante-dix ans plus tard, la fondation Abbé Pierre dresse un constat encore alarmant du mal-logement en France, dans son 29ème rapport sur le sujet publié le 1er février 2024. Son délégué général, Christophe Robert, estime même qu'en dépit des alertes, « la bombe sociale du logement a explosé » dans le pays. Le gouvernement n'a pris, d'après lui, « aucune décision d'ampleur » pour remédier à la crise, malgré les nombreuses propositions apportées par tous les acteurs de la filière dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) pour le logement l'effort public pour le logement n'a jamais été aussi faible, à 1,6 % du PIB, à comparer à 2,2 % en 2010. **Résultat : 330.000 personnes** sont aujourd'hui sans domicile dans le pays. Et les structures d'hébergement d'urgence saturent. Au mois de novembre dernier, 8.000 personnes qui appelaient le 115 étaient refusées, dont 1.400 mineurs mais ce chiffre est redescendu à 4.500 personnes en janvier, grâce à l'ouverture de nouvelles places, mais cela reste insuffisant, malgré que le budget alloué par l'Etat à l'hébergement d'urgence atteint un niveau sans précédent avoisinant les 3 milliards d'euros par an.
Source Fondation Abbé Pierre

6- Dette

La dette publique française stabilisée à un peu plus de 3 000 milliards d'euros, selon l'Insee. La ligne affectée à la charge de la dette et à la trésorerie de l'Etat représenterait **52,2 milliards** d'euros en 2024 et ce sera le quatrième poste de dépense

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

publique Les discussions autour du projet de loi de finance (PLF) pour 2024 et de la loi de programmation jusqu'en 2027 ont remis sous les projecteurs la question de la dette publique et de son coût. En présentant le budget, le ministre de l'économie, Mr Bruno Le Maire a aussi insisté sur la hausse des taux auxquels emprunte désormais la France. En effet, entre 2021 et 2023, les taux sont passés de près de zéro à plus de 3 % pour un crédit sur dix ans. La charge de la dette deviendrait en 2027 le premier poste de dépenses du pays, devant l'éducation ou l'armée. L'Etat s'endette de manière récurrente pour financer les dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement. Il emprunte, paie les intérêts rembourse à échéance et contracte de nouveaux emprunts.
Source Le Monde

7- Pouvoir d'achat

Les perspectives économiques restent moroses pour 2024 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB. Ainsi, bien que l'année 2024 s'annonce plus clémente pour le pouvoir d'achat en France, des inégalités persistent (voire s'accroissent) entre les différents segments de la population. Cette augmentation prévue offre cependant un certain soulagement après les récentes périodes d'incertitude économique, mais les experts estiment qu'il reste important de poursuivre les efforts pour réduire les écarts et garantir une amélioration équitable du niveau de vie pour tous. Ce constat met en lumière l'importance des politiques publiques visant à soutenir les ménages les plus vulnérables et à promouvoir une croissance économique inclusive.
Source INSEE

II – LE CONTEXTE LOCAL

1- Logement

L'inventaire du parc logements sociaux au 1er janvier 2023 de la Préfecture a repéré 775 logements sociaux dont 16 pour l'AJ.H.

De plus Le bailleur ALTEAL a livré 30 logements à la résidence « Le clos Mercery » en 2023.

Il y a eu au total 64 demandes déposées à la mairie en 2023.

Par type de logements : - T2 : 20 - T3 : 17 - T4 : 24 - T5 : 0

Profil demandeurs 2023 :

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

Age	- 25 ans	26 à 40 ans	41 à 60 ans	61 et +
Nombre de dossiers	*3*	*30*	*23*	*8*
Situation familiale	**1 adulte**	**1 adulte avec enfant à charge**	**En couple sans enfant à charge**	**En couple avec enfant à charge**
Nombre de dossiers	*19*	*20*	*0*	*25*

Il y a eu 34 attributions en 2023 reparties ainsi :
- T1 - T2 : **18** - T3 : **8** - T4 : **8** - T5 : **0**

Au 31 décembre 2023, 48 demandes de logement déposées en Mairie sont en attente :
T2 → 13 T3 → 7 T4 → 21 T5 → 7

Fin février, nous avons 54 demandes de logement en attente.

En 2023, la commune de Fonsorbes a été impactée par une amende dû au non-respect de la loi SRU car nous étions à 14,51% de logements sociaux sur notre territoire au lieu des 20%. Nous avons dû payer 46 K€ sur le budget communal et nous évaluons l'amende de 2024 à 50 K€. Nous continuons nos efforts pour la construction de logements sociaux.

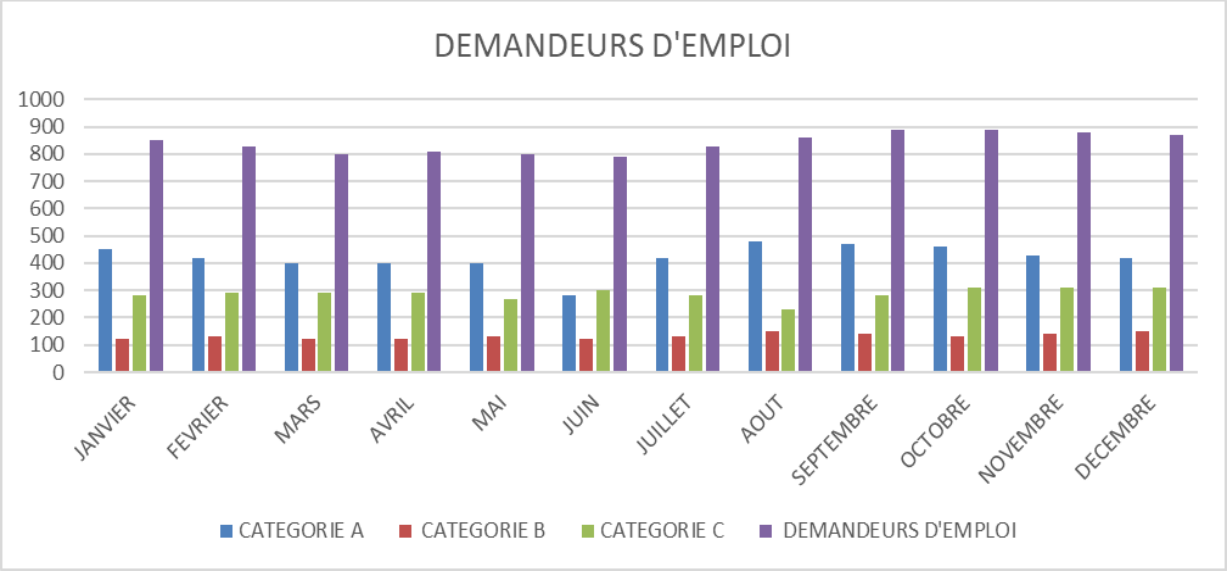
2- Emploi

Le service emploi :
- Accueille, oriente différents publics dans l'élaboration d'un parcours favorisant l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle,
- Informe l'usager sur l'environnement local et sur les dispositifs d'aide en matière d'emploi, d'insertion, de formation professionnelle,
- Aide à l'inscription sur le site de POLE EMPLOI,
- Rédige CV, lettre de motivation,
- Positionne sur des actions de formation,
- Entretient des relations avec les entreprises sur l'aide au recrutement,
- Oriente vers les partenaires (POLE EMPLOI, MISSION LOCALE, CAP EMPLOI, UCRM),
- Recense des offres d'emploi émises par les entreprises sur la commune,
- Organise des manifestations (Markethon, Forum Emploi).

Le nombre de demandeurs d'emploi sur Fonsorbes en 2023 :

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	DEMANDEURS D'EMPLOI
JANVIER	450	120	280	850
FEVRIER	420	130	290	830
MARS	400	120	290	800
AVRIL	400	120	290	810
MAI	400	130	270	800
JUIN	280	120	300	790
JUILLET	420	130	280	830
AOUT	480	150	230	860
SEPTEMBRE	470	140	280	890
OCTOBRE	460	130	310	890
NOVEMBRE	430	140	310	880
DECEMBRE	420	150	310	870



Catégorie A	Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi : démarches régulières de recherche d'emploi
Catégorie B	Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
Catégorie C	Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

FORUM DE L'EMPLOI FONSORBES/SAINT LYS

FORUM DEFI EMPLOI SUR FONSORBES 2023

- 300 visiteurs
- 50 entreprises présentes
- 200 offres d'emploi
- 45 offres jobs d'été à l'étranger

MISSION LOCALE

Orientation vers la structure et prise de rendez-vous auprès de la Mission Locale avec le jeune.
Contacts réguliers avec les conseillers pour faire un point sur le suivi des jeunes Fonsorbais.

MARKETHON FONSORBES 2023

Le Markethon est une journée de recherche d'emplois en équipe sur les communes du Muretain Agglo.
Profils des candidats : 2 binômes et 1 trinôme
Sexe : 6 femmes / 1 homme
Tranche d'âges : Moins de 26 ans : 2 26-49 ans : 5
Statut : 7 demandeurs d'emploi
78 intentions d'emploi récoltées et 102 entreprises visitées.

3- Actions sociales du CCAS

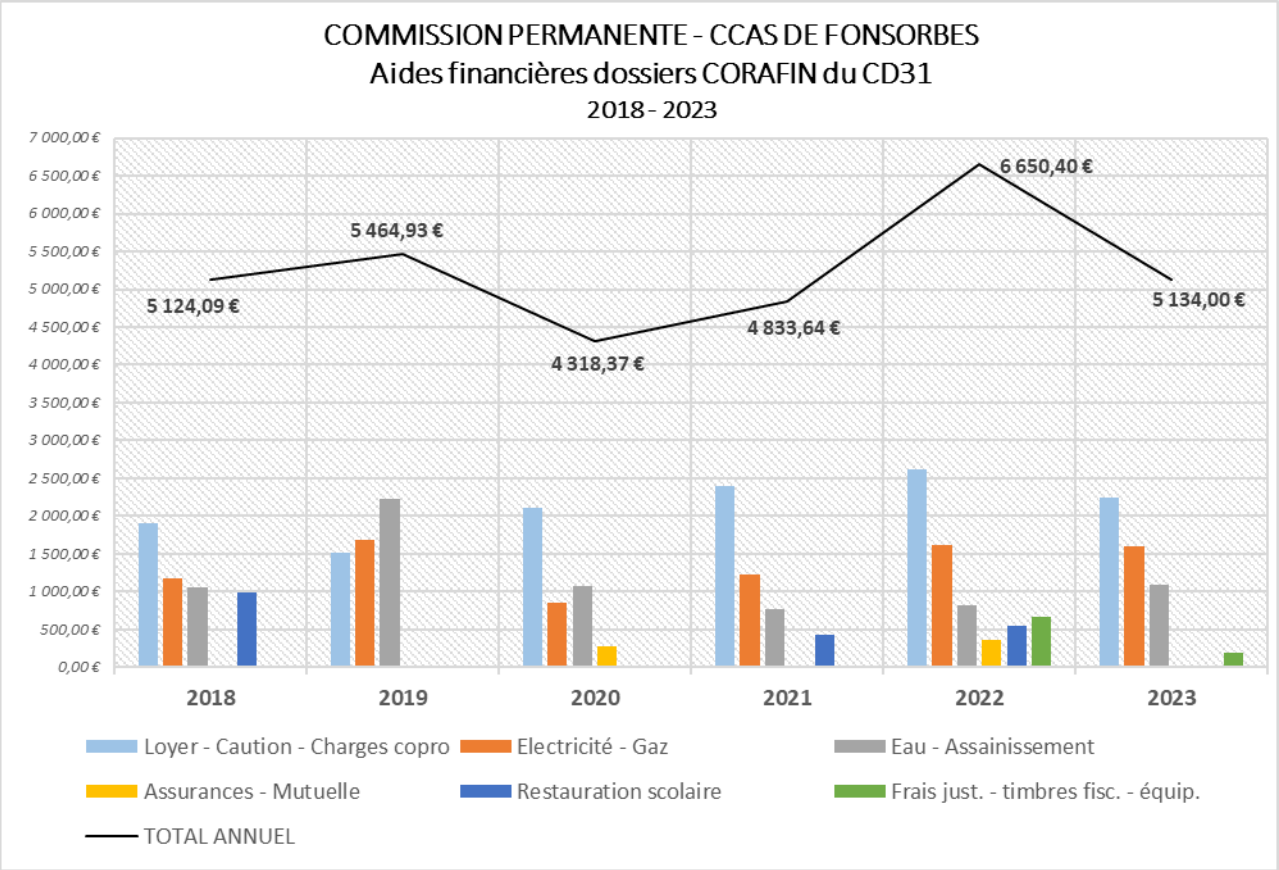
En application des dispositions de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration est chargé de « mettre en œuvre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

La Commission Permanente ayant reçu du Conseil d'Administration du CCAS la compétence pour l'attribution d'aides financières facultatives a permis à de nombreuses familles fonsorbaises, en 2023, de pouvoir bénéficier de diverses aides comme suit :

→ Par rapport à 2022, les aides financières des demandes émanant du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (dossiers CORAFIN) sont en baisse de 22,80 %.

On constate cependant une hausse de 31,72 % des aides portant sur les factures eau/assainissement

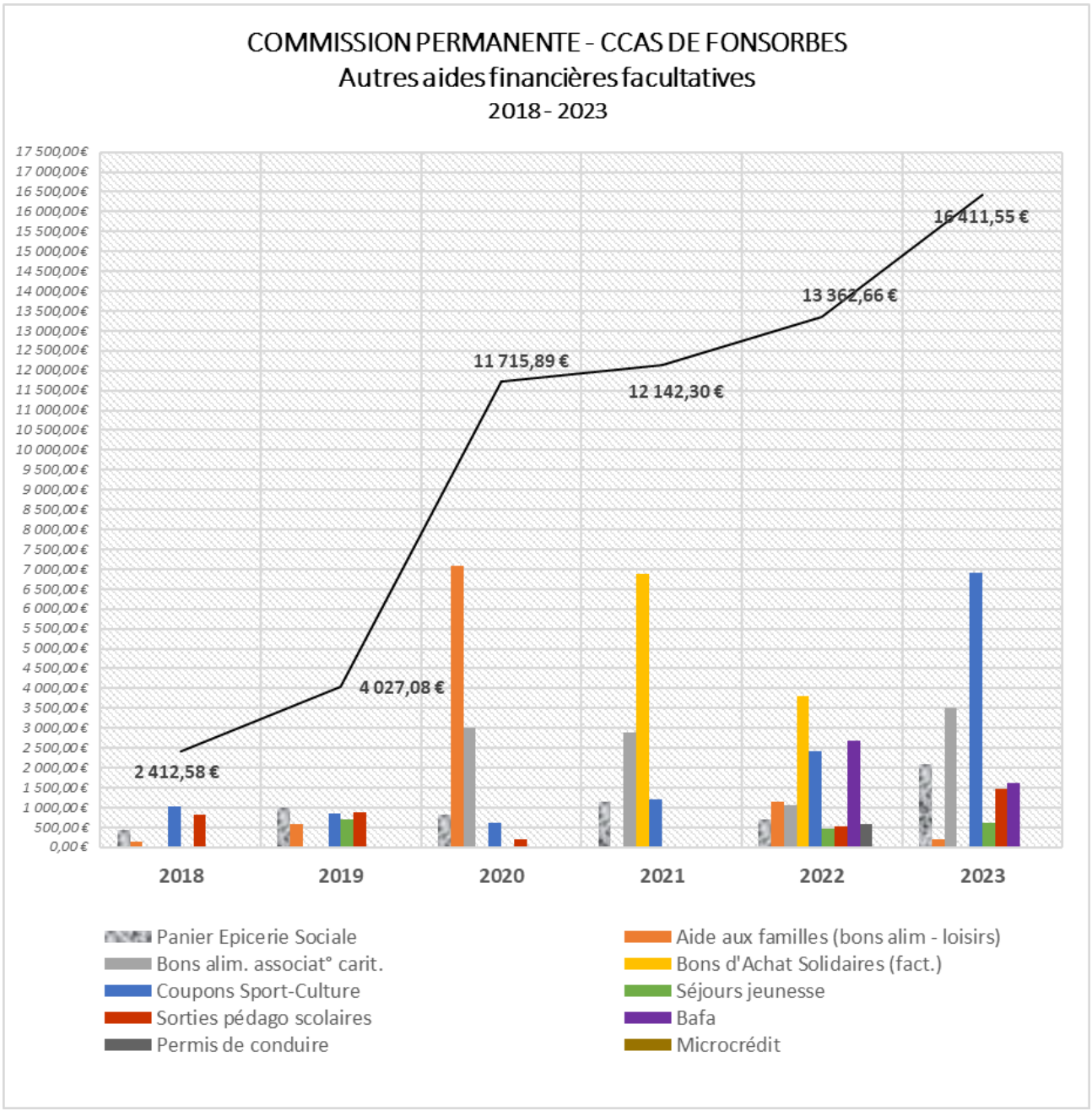
Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE



→ Par rapport à 2022, on constate une évolution des aides facultatives du CCAS qui sont en hausse de 21,72% comme suit :

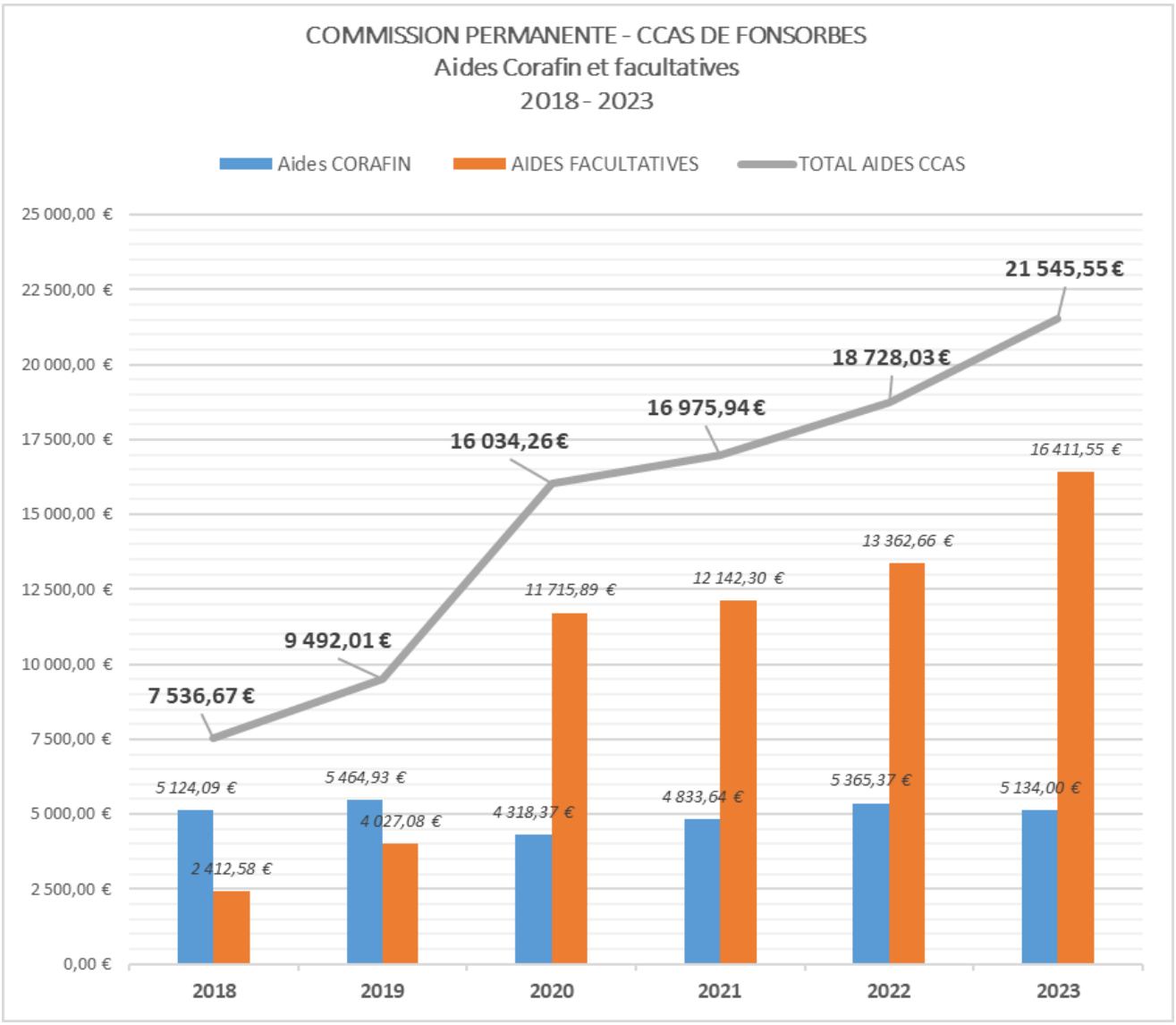
- Augmentation significative de la prise en charge des paniers d'Epicerie Sociale et des bons alimentaires délivrés aux associations caritatives,
- Concernant les coupons pour la pratique d'activités sportives et culturelles, la nouvelle aide apportée aux séniors dès septembre 2022 continue de générer une importante augmentation des demandes (+ 184,67 %),
- Les demandes d'aides se rapportant aux sorties pédagogiques scolaires ont été plus nombreuses (+ 129,58 %),
- La session 2023 portant sur l'aide au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) n'a pas été versée en totalité. C'est la raison pour laquelle on constate une baisse de 39,61 %,
- Les aides directes aux familles (bon alimentaires, loisirs) ont diminué de 82,41 %. Il convient cependant de noter qu'une séance de cinéma a été offerte aux enfants des familles bénéficiaires des associations caritatives,
- Soutien financier pour l'accès à l'examen du Permis de Conduire et au Microcrédit pour les familles relevant de faibles ressources : aucun dossier de demande d'aide n'a été déposé en ce sens en 2022.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE



→ Par rapport à 2022, on enregistre en conséquence une augmentation de 7,02 % des diverses aides financières versées par le CCAS.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE



- **Actions sociales du CCAS en 2023 :**
 - Mise en place d'une navette municipale gratuite en faveur des séniors,
 - Lien régulier avec les plus fragiles et les personnes vulnérables, par téléphone et par mail,
 - Maintien des accueils physiques (écoute et conseils).

4- Mosaïque des Partages

Les ateliers réguliers sont :

- 9 Ateliers par semaine (jeux, cuisine, couture, parents/enfants 0-3 ans,..) 15 ateliers parents/enfants proposés durant les vacances scolaires, 3 promenades dans la commune par mois, 1 « Croq'ton livre » tous les deux mois en partenariat avec la médiathèque, 3 ateliers cuisine « spécial tous petits » animés par une puéricultrice de la PMI
- Atelier « Respire » (reprise après arrêt Covid),
 En partenariat avec le PEJ, le service jeunesse et le collège,

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

- Participation à « la grande lessive » : réalisation et accrochage d'une cinquantaine de dessins le 23/03/24 (nouveau)
- « Dis-moi dix mots » soirée le 24/03/23 :
- Semaine du bien-être (11 au 15/04) : ateliers spécifiques gratuits durant cette semaine, très bonne participation,
- 2 Soirées Karaoké (nouveau),
- Participation à « Youpi c'est la rentrée »,
- Journée « bien vieillir » (nouveau),
- Octobre rose. 150 personnes se sont retrouvées le 7/10 après-midi à Bidot, cette manifestation a permis de récolter 2731 euros, reversés à l'association « Etincelles »,
- Partenariat avec l'EHPAD « les Sorbiers »,
- Partenariat avec l'espace Dominique,
- Participation au café des parents proposés par le PEJ le 29/11,
- Présentation de la Mosaïque aux assemblées générales des conseils de quartier,
- Présence devant les écoles stand au lycée, présentation des structures au lycée,
- Reconduction du Contrat de Projet avec la CAF pour 4 ans.

Pour l'année 2024 il est prévu de maintenir les actions existantes, de développer des cours de Français et l'objectif « aller-vers ».

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS

1- Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes réelles de fonctionnement								
	2021	2022	2023	Var entre 22-23	2024	Var entre 23-24	2025	Var entre 24-25
Produits des services	90 266,34 €	110 169,13 €	109 308,22 €	-0,78%	107 800,00 €	-1,38%	109 500,00 €	1,58%
Dotations et participations	397 544,15 €	406 687,20 €	443 812,82 €	9,13%	89 242,00 €	-79,89%	89 242,00 €	0,00%
Autres produits de gestion courante	2 711,81 €	4 862,14 €	6 621,67 €	36,19%	361 005,00 €	5351,87%	388 005,00 €	7,48%
Produits spécifiques	1 914,00 €	2 826,25 €	- €	-100,00%	- €		- €	
Reprises sur provisions	- €	- €	- €		161,00 €			
Recettes réelles de fonctionnement	**492 436,30 €**	**524 544,72 €**	**559 742,71 €**	**6,71%**	**558 208,00 €**	**-0,27%**	**586 747,00 €**	**5,11%**

La ressource principale du CCAS reste toujours la subvention de fonctionnement de la commune. Suite à une mise à jour de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, celle-ci est transférée du chapitre des dotations et participations au chapitre des autres produits de gestion

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

courante. La subvention de la commune a augmenté de 25 K€ en 2023 et elle est prévu en hausse de 5 K€ en 2024 et en hausse sur 2025 suite à des mesures concernant les ressources humaines et à la prise en compte de la salle de convivialité à la résidence ALTEAL.

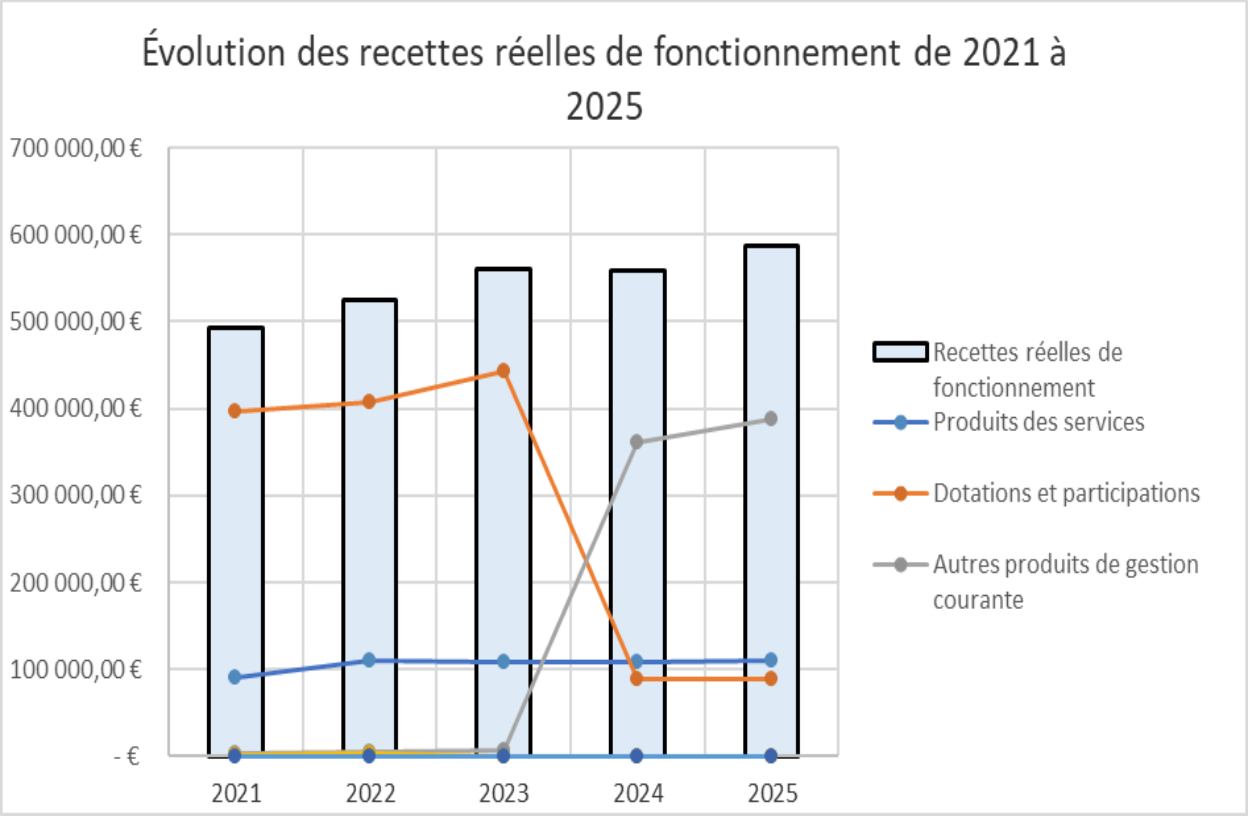
La deuxième ressource du CCAS est la participation de la CAF avec un montant atteint en 2023 à 77,5 K€, en hausse de 12 K€ (montant estimé pour 2024 et suivant à 73 K€).

Le service du portage des repas est sur une moyenne de 30 bénéficiaires début 2024, ce qui reste toujours très significatif, et le BP 2024 se base sur cette moyenne pour un montant de 64 K€. Le CCAS reste vigilant sur l'évolution du coût du repas et une augmentation de la tarification pourrait intervenir en fonction de cette augmentation. Dans la participation des redevables, il est compris le repas des ainés, le thé dansant, les séniors en vacances et les logements temporaires. Concernant les logements temporaires, il est prévu d'encaisser la participation de l'Etat pour 16 K€ en 2024 et suivant correspondant à la somme de 2023.

La location des parcelles pour les jardins partagés nous permet d'envisager une recette de 3,5 K€ en 2024 et suivant.

Nous prévoyons d'encaisser la recette de 2,5 K€ en lien avec Octobre Rose. Cette recette sera intégralement reversée à une ou des associations qui militent pour cette cause.

Enfin, une reprise de provision est prévue pour 0.2K€ suite à l'admission en non-valeur de cette somme en 2023.



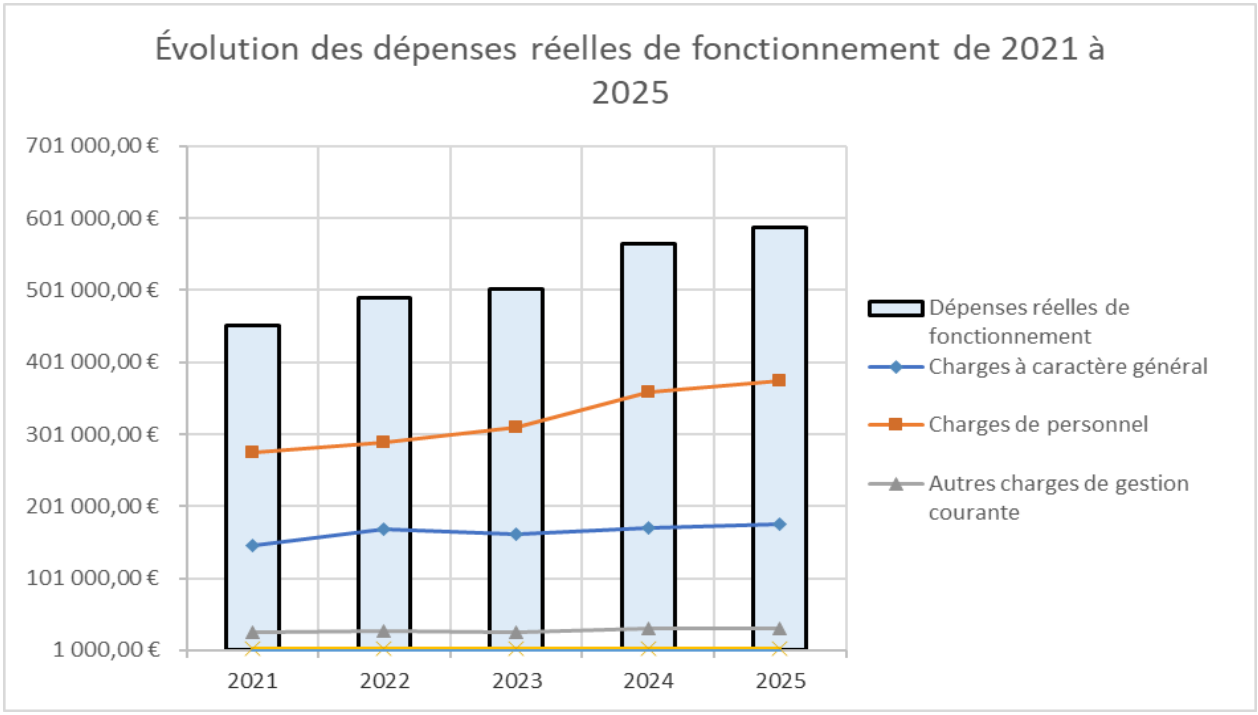
Après une hausse de 6,71% en 2023, les recettes réelles de fonctionnement devraient baisser légèrement en 2024 de 0,27% et nous prévoyons une hausse de 5,11 % en 2025.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

2- Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement								
	2021	2022	2023	Var entre 22-23	2024	Var entre 23-24	2025	Var entre 24-25
Charges à caractère général	147 143,21 €	169 151,94 €	162 907,35 €	-3,69%	171 015,00 €	4,98%	176 015,00 €	2,92%
Charges de personnel	275 855,78 €	289 324,74 €	310 156,42 €	7,20%	359 150,00 €	15,80%	375 403,00 €	4,53%
Autres charges de gestion courante	25 579,06 €	27 646,31 €	26 703,11 €	-3,41%	31 187,00 €	16,79%	31 190,00 €	0,01%
Charges financières	4 040,63 €	3 499,97 €	2 959,30 €	-15,45%	3 206,00 €	8,34%	3 760,00 €	17,28%
Charges spécifiques	50,00 €	692,64 €	- €	-100,00%	750,00 €		750,00 €	0,00%
Dotations aux provisions			160,98 €		200,00 €		200,00 €	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	**452 668,68 €**	**490 315,60 €**	**502 887,16 €**	**2,56%**	**565 508,00 €**	**12,45%**	**587 318,00 €**	**3,86%**

Suite à l'installation des panneaux photovoltaïques, sur le bâtiment du CCAS, nous prévoyons une baisse de 23% de notre consommation d'électricité en 2024 pour un montant à 5,5 K€.
Le service du portage des repas aura toujours un impact important sur l'exercice 2024 avec un montant prévisionnel à 90 K€ ce qui représente 53% des charges à caractère général
Durant l'année 2023, il y a eu la mise en œuvre d'une navette municipale à destination des séniors dont le coût a été pris en charge par le budget communal.
Les différentes aides ont été détaillées en amont et le coût est évalué à 30 K€ en 2024 et suivant.
En ce qui concerne les charges de personnel, les explications sont détaillées dans le point sur les données financières relatives aux ressources humaines en suivant.



Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

Après une hausse de 2,56% en 2023, les dépenses réelles de fonctionnement augmenteront donc de 12,45% en 2024 et nous prévoyons une hausse de 3,86% en 2025.

3- Données financières relatives aux ressources humaines

Le rapport d'orientation budgétaire comporte, au titre de l'exercice en cours et du dernier exercice connu, des informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective de travail dans la commune et aux dépenses de personnel. Le rapport présente également l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La politique de gestion des ressources humaines pour la période 2021-2026 est fixée par les Lignes Directrices de Gestion définies en décembre 2020. Les grands axes sont les suivants :

- La mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services ;
- L'amélioration des services rendus au public ;
- L'étude de création de nouveaux métiers ;
- Le renfort des services en fonction de l'analyse des besoins et de la maîtrise des dépenses de personnel ;
- La continuité de l'amélioration des conditions de travail ;
- La création du plan de formation en adéquation avec la GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) ;
- Le développement des actions en faveur du développement durable ;
- L'analyse et la mise en place d'actions en faveur de l'égalité hommes/femmes.

De plus le travail avec le centre de gestion sur le plan d'actions des risques psychosociaux et l'évaluation de la charge de travail, aura également des impacts budgétaires.

a- <u>La structure des effectifs</u>

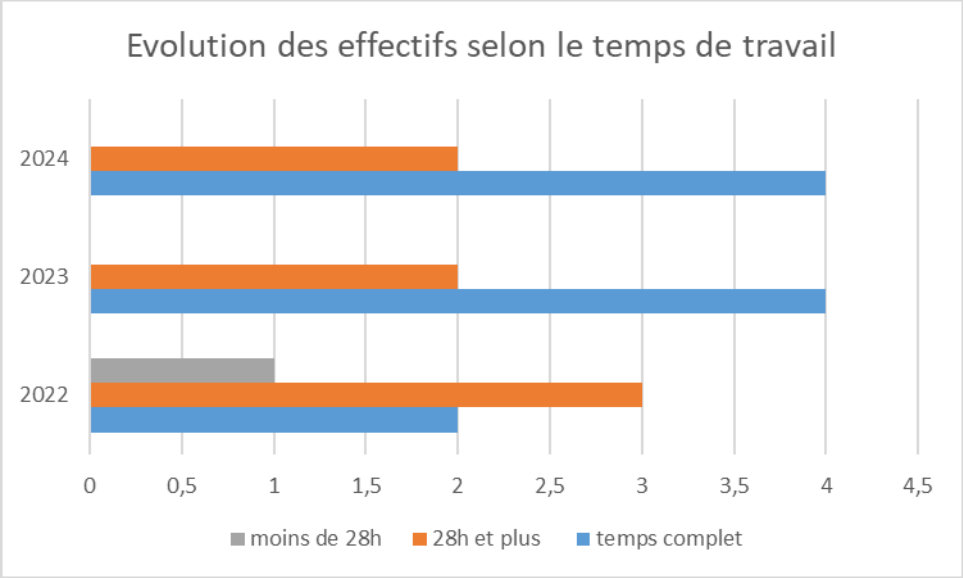
La structure des effectifs est restée inchangée pour l'année 2024, avec l'effet année pleine des mouvements de personnel de 2023 donc l'évolution du nombre d'équivalent temps plein (ETP).

Evolution des effectifs									
	2022			2023			2024		
Cat.	Titulaires au 31/12	ETP moyen sur l'année	Contractuels au 31/12	Titulaires au 31/12	ETP moyen sur l'année	Contractuels au 31/12	Titulaires au 31/12	ETP moyen sur l'année	Contractuels au 31/12
A	1	0,8	0	1	0,8	0	1	0,8	0
B	1	1	0	1	1	0	1	1	0
C	4	2,92	0	5	2,74	0	5	4,6	0
Total	**6**	**4,72**	**0**	**7**	**4,54**	**0**	**7**	**6,4**	**0**

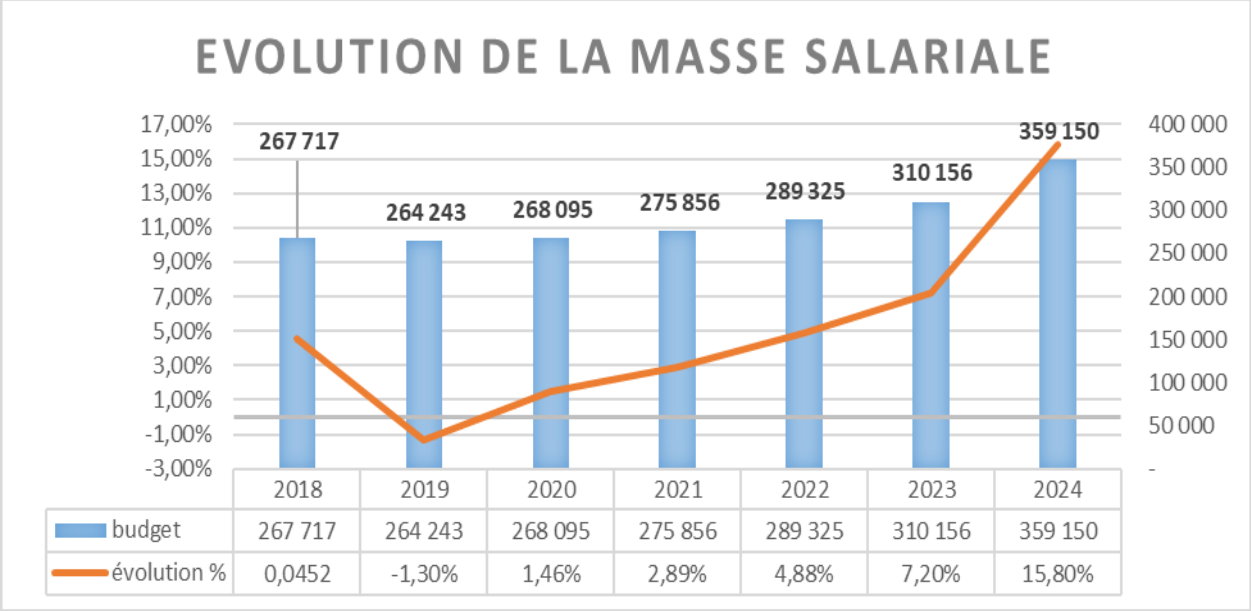
Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

b- Temps de travail

Conformément à la réglementation, la durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Ce décompte est réalisé sur une base de 1 607 heures de travail effectif par an, heures supplémentaires non comprises.
En 2022, le service était constitué de deux agents à temps complet, d'un agent à temps partiel de droit et de 3 agents à temps non complet conformément à leur volonté. En 2023, les deux agents intégrés sont à temps complet.



c- Evolution des charges de personnel



L'évolution des dépenses de personnel entre 2023 et 2024 s'explique par notamment les décisions gouvernementales suivantes qui se sont imposées au CCAS :

- Majoration de 1,5% du point d'indice à compter du 1er juillet 2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

- Les mesures spécifiques « bas de grilles » octroyant jusqu'à 9 points d'indice majoré supplémentaires aux agents de catégorie C et B au 1er juillet 2023

Mais également par l'effet année pleine des deux recrutements ayant eu lieu en juillet 2023 et décembre 2023.

Les dépenses de personnel évolueraient de 15,80 % en 2024

Cette hausse s'explique notamment par l'effet année pleine des mesures gouvernementales de juillet 2023 ainsi qu'à l'attribution de 5 points majorés à l'ensemble des agents publics à compter du 1er janvier 2024.

De plus, trois agents bénéficieront d'un avancement d'échelon.

La prévision budgétaire inclus également un montant pour la révision de la part expérience de l'IFSE avec un effet rétroactif au 1er janvier 2023.

En plus des formations habituelles, des formations spécifiques sont prévues cette année concernant le management et la laïcité.

4- La section d'investissement

Pour l'année 2023, nous avons commencé la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du CCAS pour un montant de 5 K€. Le solde de cette opération est en RAR pour 57 K€. Cet investissement sera financé en partie sur 2024 par un emprunt de 36 K€.
Afin de pouvoir récupérer le FCTVA lié à cette opération et sur les travaux futurs des bâtiments, nous prévoyons que le CCAS procède à l'acquisition du terrain où sont implantés les bâtiments du CCAS.
Nous prévoyons également en 2024 l'acquisition d'un logiciel de gestion sociale afin d'optimiser et de rationaliser nos aides aux administrés.
La ressource propre du CCAS pour 2024 sera principalement l'affectation du résultat de fonctionnement pour 48 K€

5- La Dette

Après le solde en 2023 de l'emprunt de 2008 réalisé pour la Maison des solidarités, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 205 000 €, correspondant à l'emprunt de 2019 pour l'extension du CCAS.
Cet emprunt est au taux fixe de 1,37% et sera soldé en 2034.
Nous prévoyons en 2024 un nouvel emprunt de 35 750 € afin de financer la mise en place des panneaux photovoltaïques.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_01-DE

CONCLUSION

Au travers de son budget et malgré les contraintes, plus fortes d'année en année, le CCAS se donne les moyens de pouvoir répondre aux demandes des administrés et apporter un soutien solidaire aux plus fragiles.
Sur le plan social, les différentes aides apportées au quotidien à la population (logement, repas, loisirs) viennent en complément des partenariats avec les services de l'Etat, du Département et de la CAF et leurs permanences dans nos locaux.

En faveur du lien social, la Mosaïque des Partages met en œuvre les différentes activités conviviales et animations destinées à tous les administrés.

Pour ce faire, le CCAS s'appuie sur l'investissement et le professionnalisme de ses agents.

A Fonsorbes, le 28 février 2024

La présidente du CCAS,

CCAS DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Françoise SIMÉON.